

DOSSIER DE CANDIDATURE 2024

La Ville soutient depuis 4 ans, les actions en lien avec le zéro déchet. Elle souhaite inviter davantage de ménages à se lancer dans le défi de la réduction de la production des déchets ménagers. Pour vous y aider, nous proposons d'offrir la possibilité aux ménages de Genappe d'adopter gratuitement deux poules dans leur jardin.

En effet, les poules sont très friandes de déchets organiques (reste de nourriture, épluchures de fruits et légumes, pain rassis, ...). Elles peuvent en manger jusqu'à 150 kilos par an. Ce qui sera mangé par les poules permettra d'alléger le poids de votre sac poubelle. De plus, les galinacés seront une source bon marché d'apport en protéines puisque qu'une poule peut produire de 150 à 300 œufs par an.

Pour veiller au bien-être des animaux, il a été décidé d'imposer aux futurs adoptants de respecter certaines conditions. Si vous êtes intéressés, vous devez :

- être domicilié sur l'entité de Genappe ;
- compléter le dossier de candidature ;
- signer la Charte d'engagement ;
- joindre des photos des lieux qui accueilleront les poules ;
- accepter un éventuel contrôle des lieux.
- Joindre le document d'acquisition d'un animal de compagnie – Extrait du fichier central délinquance Environnementale

Depuis 1^{er} juillet 2022, ce permis est obligatoire pour la détention d'un animal de compagnie au prix de 5 €. Vous pouvez obtenir ce document via 3 possibilités :

1. Via l'E guichet sur le site de la ville
2. Via notre adresse mail pop-ec@genappe.be, ajouter copie recto verso de la carte d'identité, la preuve de paiement avec la communication suivante POP/Nom et prénom/acquis.animal et le mode de récupération du document, par mail, par poste ou à la commune
3. En venant sur place et en prenant RV via le site de la ville

L'inscription est obligatoire et le **dossier de candidature doit être envoyé** par courrier à : Administration communale Genappe, Service Environnement, Espace 2000, 3 à 1470 Genappe ou par mail à info@genappe.be **pour le 12 mai 2024.**

La distribution des poules sera assurée par le Service Environnement et les membres de la commission agriculture et aura lieu **le vendredi 24 mai de 16h à 19h** durant le marché des producteurs locaux sur la Grand Place de Genappe.

Vous serez averti par courrier/courriel si vous êtes sélectionnés pour participer à cette opération. Ce dernier précisera les modalités pratiques de distribution.

Pour vous aider à vous décider, posez-vous les questions suivantes :

- aurais-je le temps de m'en occuper tous les jours ?
- quelqu'un pourrait-il s'en occuper si je suis absent ?
- ai-je suffisamment de place dans mon jardin ?
- puis-je mettre un poulailler dans mon jardin et respect-il les conditions en matière d'urbanisme ?

Si vous répondez oui à ces questions, envoyez-nous votre candidature !

Formulaire d'inscription

Adoptez deux poules – Candidature 2024



NOM ET PRENOM de l'adoptant :

Adresse :

N° de téléphone/GSM : :

E-mail : :

Superficie du jardin (m²) : : m²

Superficie du jardin réservé aux poules (m²) : m²

SIGNATURE

Pour être déclaré complet, le dossier de candidature doit être accompagné des documents suivants dûment datés et signés :

- **formulaire d'inscription dûment complété et signé ;**
- **des photos du lieu où vivront les poules ;**
- **charte d'engagement signée**
- **Extrait du Fichier Central Délinquance Environnementale**

Formulaire à envoyer par courrier à : Administration communale Genappe, Service Environnement, Espace 2000, 3 à 1470 Genappe ou par mail à info@genappe.be **pour le 12 mai 2024.**

Pour tout renseignement : Service Environnement : environnement@genappe.be ou 067/794.229